

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N° : 2026 – 114

**Objet :** ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE PROJET DE LIAISON ENTRE MONT-L'ÉVEQUE – BOREST - FONTAINE-CHAALIS - PHASE 3 DU SCHEMA DIRECTEUR DES VOIES CYCLABLES

**NOUS**, Alain Battaglia, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire n° 40-CC230426 en date du 23 avril 2026 constatant l'élection du Président,

**Vu** la délibération n° 44-CC230426 du Conseil communautaire en date du 23 avril 2026, donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dans les limites fixées par ladite délibération ;

**Vu** la délibération n° 2021-CC-03-045 du 6 juillet 2021, approuvant le Schéma directeur Cyclable de la CCSSO ;

**Considérant** la nécessité de réaliser une étude de faisabilité pour la réalisation de la liaison entre Mont-L'Évêque - Borest - Fontaine-Chaalis ;

**Considérant** la proposition financière transmise par la société ERA Villes et Territoires du 20 mars 2026 ;

## DECIDONS

**ARTICLE 1** D'accepter et de signer la proposition financière de la société ERA Villes et Territoires, 29 avenue Henri Ginoux, 92120 Montrouge sur la réalisation d'une étude de faisabilité, pour un montant de 9 400 € HT soit 11 280,00 € TTC.

**ARTICLE 2** Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

**ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le 02 JUL. 2026



**Alain BATTAGLIA**

**Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise**

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :*

**03 JUL. 2026**

*Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le :*

**03 JUL. 2026**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE**  
30 av Eugène Gazeau  
60 300 Senlis

À l'attention de Monsieur Thomas COINTE

Montrouge, le 20 mars 2026

N/ Ref 26-03-20-CD-itineraire cyclable CCSSO-60

**Objet**    **Devis pour l'étude de faisabilité de l'itinéraire cyclable entre Mont-L'Evêque - Borest - Fontaine-Chaalis**

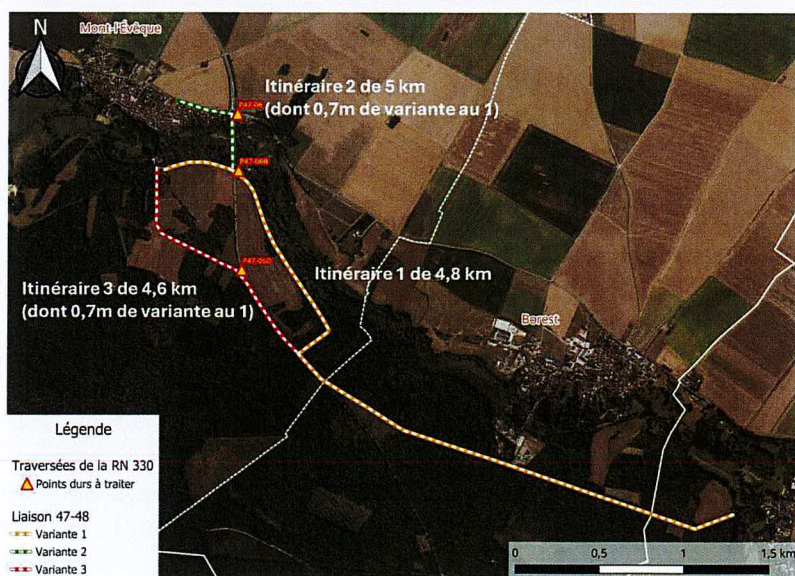
Monsieur,

Faisant suite à votre sollicitation, nous vous prions de considérer ci-dessous notre devis pour l'élaboration du dossier cité en objet.

### Objet du projet

L'étude porte sur la création d'un itinéraire cyclable entre Mont-L'Évêque - Borest - Fontaine-Chaalis pour lequel la Communauté de Communes a déjà envisagé plusieurs variantes s'appuyant majoritairement sur des voiries ou chemins ruraux existants.

Une vigilance particulière est à avoir vis-à-vis de la RN330 que les variantes traversent ou longent. Ces solutions devront s'assurer de la sécurisation des vélos vis-à-vis des flux routiers.



Par ailleurs, la Communauté de Communes attend une analyse des fonciers traversés avec notamment l'identification des propriétaires pour permettre un conventionnement futur des aménagements.

Il est à noter que l'aménagement se fait dans un contexte environnemental et patrimonial fort : en limite de la forêt domaniale d'Ermenonville (le PLU de Borest indique que les bois sont des EBC), dans la ZNIEFF du massif forestier de Chantilly/Ermenonville. Une limitation des impacts des variantes sera recherchée.

## **Contenu des prestations**

### ➤ Données d'entrées

Les données d'entrée nécessaires au démarrage de la mission comprennent :

- Plans topographiques si existants,
- Cartes des fonciers : à récupérer auprès des communes,
- Référentiels d'aménagements locaux.

### ➤ Référentiels

L'étude s'appuiera sur les guides et recommandations en vigueur notamment du CEREMA (ex-Certu) et également des acteurs de la mobilité cyclable (AF3V...) concernant notamment les aménagements cyclables le long du réseau routier, la sécurisation des traversées et également la réaffectation de voie à faible trafic au profit des vélos.

### ➤ Déroulés de la mission

Nous prévoyons le déroulé suivant pour la mission :

- ✓ **Réunion de démarrage + visite de site conjointe.**
- ✓ **Temps 1 – Diagnostic :**

Il visera à faire un état des lieux du périmètre de projet et de mettre en avant les enjeux et contraintes pour les aménagements.

A une large échelle, nous mettrons en avant le contexte de l'opération que ce soit sur les aspects réglementaires (Plu, sites classés...), environnementaux, des mobilités, du foncier et des gestionnaires de voirie...

A une échelle plus rapprochée par une approche par séquences visant à mettre en évidence les caractéristiques des séquences traversées : emprise, points durs, niveau de trafic, foncier, coupes types.

Le diagnostic rappellera également les aspects réglementaires vis-à-vis de la mobilité cyclable et des opportunités d'aménagement selon le contexte de trafic.

- ✓ **Réunion intermédiaire :**

Elle permettra de présenter le diagnostic et les premiers éléments de réflexion sur les aménagements envisagés. Elle se déroulera en visio.

✓ **Temps 2 – Faisabilité :**

Pour chaque variante, nous présenterons les propositions d’aménagement par séquences qui seront illustrées par des profils en travers types, des images de références et les préalables à lever.

Les points les plus sensibles feront l’objet de schémas explicatifs et de plans de principe, notamment pour la sécurisation des traversées de la RN330.

Les variantes feront l’objet d’un chiffrage du montant des travaux dont les hypothèses seront précisées. Des options sur les choix des revêtements pourront être proposées.

Une carte foncière par variante sera réalisée et joint au dossier.

✓ **Réunion de restitution :**

A la fin de l’étude, une réunion en présentiel de restitution sera organisée. A la suite de cette dernière, le dossier sera actualisé dans sa version finale.

⊕ **Délais**

Pour faire les études, nous prévoyons les délais suivants :

| Phase                        | Délais     |
|------------------------------|------------|
| <b>Temps 1 – Diagnostic</b>  | 4 semaines |
| <b>Temps 2 – Faisabilité</b> | 4 semaines |
| <b>Actualisation finale</b>  | 2 semaines |

Ces délais démarreront à réception de la commande et à la validation de la phase antérieure.

⊕ **Proposition financière**

Notre proposition financière est de 9 400 € HT pour 11 280 € TTC.

Le détail des temps passés prévisionnels nous ayant permis d’établir la proposition financière est joint en pièce-jointe au courrier.

Nous vous prions de croire, Monsieur COINTE, à l’assurance de notre parfaite considération.

Franck LEONARDI

Président Directeur Général

